



Conseil économique et social

Distr. générale
23 avril 2012
Français
Original : anglais

Session de fond de 2012

New York, 2-27 juillet 2012

Point 2 c) de l'ordre du jour provisoire*

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par Child Care Consortium, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2012/100.



Déclaration

La santé, l'environnement et les processus d'apprentissage et de formation des êtres humains favorisent la capacité de production et donc l'employabilité, de l'enfance jusqu'à l'âge de 20 à 25 ans.

La limite d'âge pour l'apprentissage et la formation devrait être de 25 ans.

La limite d'âge pour l'emploi devrait être de 60 ans.

Un travail décent implique la possibilité de travailler de 20 à 60 ans.

Après avoir achevé leurs années de travail, à l'âge de 60 ans, les êtres humains doivent, partout dans le monde, intégrer des groupes consultatifs ou de conseil dans des domaines comme la santé, l'environnement, l'apprentissage et la formation, afin de promouvoir la capacité de production de la population humaine.

La possibilité de jouir d'un travail décent est le droit de tous les individus, qu'il s'agisse d'hommes, de femmes ou de transsexuels, dans l'optique de la réalisation du troisième objectif du Millénaire pour le développement.

Assurer des revenus équitables, la sécurité, une protection sociale et des perspectives de développement personnel, d'intégration sociale, de liberté et de dignité relève de la responsabilité des gouvernements et des employeurs, et doit être intégré dans un cadre juridique des Nations Unies impliquant des sanctions.

Ces critères proposés pour la définition d'un travail décent devraient être appliqués dans le cadre de l'examen ministériel annuel afin d'éliminer la pauvreté dans le contexte d'une croissance économique inclusive, durable et équitable à tous les niveaux, permettant d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement.
